



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.1 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE JEUDI 13 FEVRIER 2020

| PROPRIETAIRE | ADRESSE DES LOCAUX VISITES |
|--|--|
| Ind. JANIS/GOUPILLEAU/GENIN 20 Rue de Paris 24260 LE BUGUE | MAISON 396 RUE DES EYGAROTS 24260 LE BUGUE |

REF DOSSIER : E-MP-20-319



RESULTATS DPE

Frais annuels d'énergie : 1767,95 euro
Etiquette énergie : E
Etiquette GES : C

Certification diagnostic de performance énergétique : N°C2708 valide jusqu'au 10/05/2022

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le jeudi 13 février 2020

par **Julien Andrieux**



Ce rapport contient **15** pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en **1** exemplaires.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 2024V1000433D

Valable jusqu'au : 12/02/2030

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Entre 1983 et 1988

Surface habitable : 122,23 m²

Adresse : 396 Rue des Eygarots
24260 LE BUGUE

Date : 13/02/2020 Date de visite : 13/02/2020

Diagnostiqueur : Julien Andrieux

200, Avenue Winston Churchill - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Numéro certification : C2708

Signature :

Propriétaire :

Nom : Ind. JANIS/GOUPILLEAU/GENIN

Adresse : 20 Rue de Paris - 24260 LE BUGUE

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

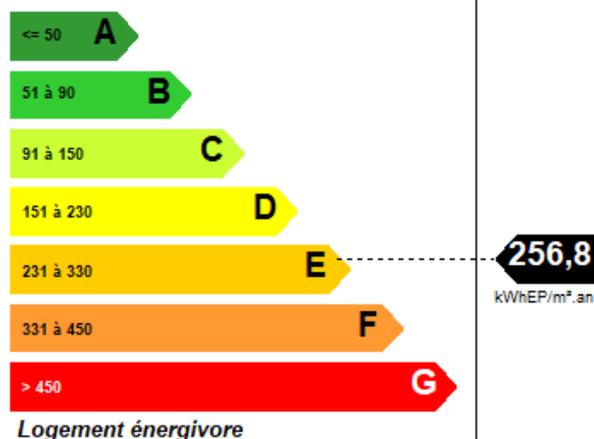
| | Consommations en énergies finales | Consommations en énergie primaire | Frais annuels d'énergie |
|---|--|---------------------------------------|---|
| | Détail par énergie et par usage en kWh _{EF} | Détail par usage en kWh _{EP} | |
| Chauffage | Electricité : 7482 kWh _{EF} Bois : 3965 kWh _{EF} | 23267 kWh _{EP} | 1190,17 € |
| Eau chaude sanitaire | Electricité : 3150 kWh _{EF} | 8127 kWh _{EP} | 345,25 € |
| Refroidissement | | | |
| CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES | Electricité : 10632 kWh _{EF} Bois : 3965 kWh _{EF} | 31394 kWh _{EP} | 1767,95 € Abonnements compris |

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 256,8 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement

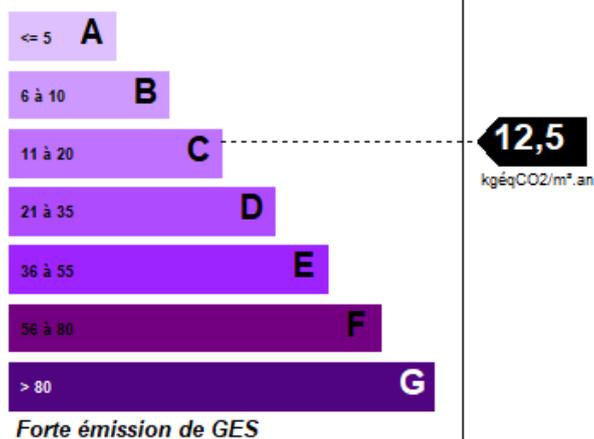
Logement économe



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 12,5 kg_{éq}CO₂/m².an

Faible émission de GES



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement | Chauffage et refroidissement | Eau chaude sanitaire, ventilation |
|--|---|---|
| Murs : - Mur en blocs de béton creux Ep <=20cm isolé entre 1983 et 1988 | Système de chauffage : - Chauffage à effet joule | Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique |
| Toiture : - Plafond bois sous solives bois isolé (ITI) Ep=25 cm | Emetteurs : - Radiateur électrique Ancien + poele ou insert | Système de ventilation : - VMC SF Auto réglable après 82 |
| Menuiseries : - Fen.bat. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - PF. avec soub. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - Porte opaque pleine simple en bois | Système de refroidissement : - NEANT | |
| Plancher bas : - Plancher sur terre-plein | Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis | |
| Énergies renouvelables Bois | Quantité d'énergie d'origine renouvelable: | 32,44 kWhEP/m².an |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois | | |
| <p>Pourquoi un diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <p>Consommation conventionnelle</p> <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.</p> <p>Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p> <p>Conditions standard</p> <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p> <p>Constitution des étiquettes</p> <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p> | | |
| <p>Énergie finale et énergie primaire</p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p>Usages recensés</p> <p>Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p> <p>Énergies renouvelables</p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p> | | |

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

| Mesures d'amélioration | Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m ² .an) | Effort d'investissement | Économies | Rapidité du retour sur investissement | Crédit d'impôt |
|--|--|-------------------------|-----------|---------------------------------------|----------------|
| Installation solaire | 208,0 | €€€€ | ☆☆☆ | 🌱 | 30,00 |
| A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque | | | | | |
| VMC Hygro A | 241,0 | €€ | ☆☆ | 🌱 | 0,00 |
| Emetteurs Rayonnants | 249,9 | €€ | ☆☆ | 🌱 | 0,00 |

| légende | | |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Économies | Effort d'investissement | Rapidité du retour sur investissement |
| ☆☆: moins de 100 € TTC/an | €: moins de 200 € TTC | 🌱🌱🌱: moins de 5ans |
| ☆☆☆: de 100 à 200 € TTC/an | €€: de 200 à 1000 € TTC | 🌱🌱🌱: de 5 à 10 ans |
| ☆☆☆☆: de 200 à 300 € TTC/an | €€€: de 1000 à 5000 € TTC | 🌱🌱: de 10 à 15 ans |
| ☆☆☆☆☆: plus de 300 € TTC/an | €€€€: plus de 5000 € TTC | 🌱: plus de 15 ans |

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: QUALIXPERT

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

certification: C2708

Assuré par ALLIANZ -

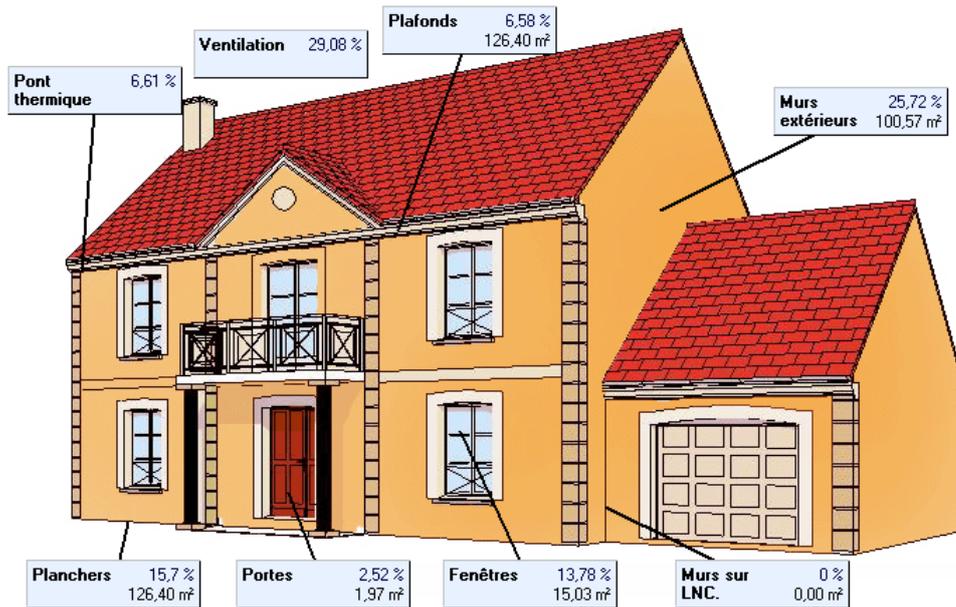
M. Jean-Jacques CASSADOUR

14 place André Maurois

24000 PERIGUEUX

N°: 025663636

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
 En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

Généralités

Généralités

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Département | 24 |
| Altitude | 350 m |
| Type de bâtiment | Maison individuelle |
| Année de construction | Entre 1983 et 1988 |
| Surface habitable | 122,23 m ² |
| Hauteur moyenne sous plafond | 2,47 m |

Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs

| | | | |
|--|---|--------------------------|---------------------------|
| Code M01  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">U=0,700 W/m²°C</div> | Description MUR n°1 Mur en blocs de béton creux Ep <=20cm Travaux d'isolation effectués entre 1983 et 1988 (ITI Avec retour d'isolant) | Caractéristique | Valeur |
| | | U | 0,700 W/m ² °C |
| | | b | 1,000 |
| | | Localisation | Sur Extérieur |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | 53,27 m ² |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | 47,31 m ² |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Intérieure | |

Enveloppe – Caractéristiques des planchers

| | | | |
|--|---|-----------------|---------------------------|
| Code S01  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">U=0,340 W/m²°C</div> | Description PLANCHER n°1 Plancher sur terre-plein Surface Terre-plein : 126,40 m ² Périmètre Terre-plein : 47,60 m Isolation Terre-plein inconnue | Caractéristique | Valeur |
| | | U | 0,340 W/m ² °C |
| | | b | 1,000 |
| | | Localisation | Sur Terre-plein |
| | | Surface | 126,40 m ² |

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

| Code | Description | Caractéristique | Valeur |
|------|-------------|-----------------|--------|
|------|-------------|-----------------|--------|

| | | | |
|---|---|--------------------------|------------------------------|
| <p>T01</p>  <p>$U=0,150 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p> | <p>PLAFOND n°1 Plafond bois sous solives bois avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=25 cm</p> <p>Local donnant sur des combles fortement ventilés Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 126,40 m² Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 168,53 m²</p> | U | 0,150 W/m ² °C |
| | | b | 0,950 |
| | | Localisation | Sur LNC (combles perdus,...) |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Horizontale | |
| | | Intérieure | 126,40 m ² |

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

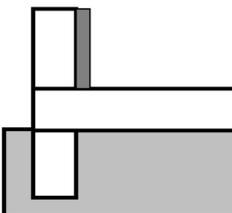
| | | | |
|---|---|--------------------------|---------------------------|
| <p>Code F02</p>  <p>$U_{jn}=2,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p> | <p>Description Fenêtre n°2 Fenêtre battant Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p> | Caractéristique | Valeur |
| | | Ujn | 2,500 W/m ² °C |
| | | Uw | 3,200 W/m ² °C |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | 4,92 m ² |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | 1,51 m ² |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Horizontale | |
| | | Intérieure | |
| <p>Code F03</p>  <p>$U_{jn}=2,700 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p> | <p>Description Fenêtre n°3 Fenêtre battant Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Volet roulant Alu Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p> | Caractéristique | Valeur |
| | | Ujn | 2,700 W/m ² °C |
| | | Uw | 3,200 W/m ² °C |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | 0,60 m ² |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Horizontale | |
| | | Intérieure | |
| <p>Code F01</p>  <p>$U_{jn}=2,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p> | <p>Description Fenêtre n°1 Portes-fenêtres avec soubassement Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 10 c Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p> | Caractéristique | Valeur |
| | | Ujn | 2,500 W/m ² °C |
| | | Uw | 3,200 W/m ² °C |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | 8,00 m ² |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Horizontale | |
| | | Intérieure | |

Enveloppe - Caractéristiques des portes

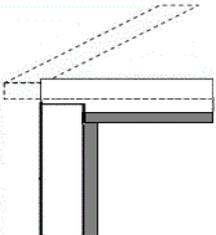
| Code | Description | Caractéristique | Valeur |
|------|-------------|-----------------|--------|
|------|-------------|-----------------|--------|

| | | | |
|--|--|--------------------------|---------------------------|
| F01 U=3,500 W/m ² °C | Porte n°1 Porte opaque pleine simple en bois Au nu intérieur Largeur dormant env. 10 cm | U | 3,500 W/m ² °C |
| | | Orientation | Surface |
| | | Nord-Ouest/Nord/Nord-Est | |
| | | Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | 1,97 m ² |
| | | Est | |
| | | Ouest | |
| | | Intérieure | |

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

| | | | |
|--|---|-----------------|----------|
| Code  Psi=0,310 | Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas | Caractéristique | Valeur |
| | | Psi | 0,310 |
| | | Longueur | 47,600 m |

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher haut/mur

| | | | |
|--|--|-----------------|----------|
| Code  Psi=0,070 | Description Liaison Mur extérieur / Plancher haut | Caractéristique | Valeur |
| | | Psi | 0,070 |
| | | Longueur | 47,600 m |

Systemes

Systemes – Caractéristiques de la ventilation

| | | | |
|------|--|----------------------|---------|
| Code | Description VMC SF Auto réglable après 82 La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité | Caractéristique | Valeur |
| | | Qvarep | 1,650 |
| | | Smea conventionnelle | 2,000 |
| | | Q4 m ² | 1,700 |
| | | Q4_env | 414,757 |
| | | Q4 | 524,764 |
| | | Qvinf | 32,417 |
| | | Hvent | 68,571 |
| | | Hperm | 11,022 |

Systemes – Caractéristiques du chauffage

| | | | |
|------|---|-----------------|----------|
| Code | Description Radiateur électrique Ancien Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence par pièce avec minimum de température Présence d'un poele ou insert avant 2000 ou sans label flamme verte | Caractéristique | Valeur |
| | | Bch | 7387,887 |
| | | Re | 0,950 |
| | | Rr | 0,960 |
| | | Rd | 1,000 |
| | | Rg | 1,000 |
| | | Ich | |

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

| Code | Description | Caractéristique | Valeur |
|------|--|-----------------|----------|
| | Production ECS Electrique individuelle | BECS | 1955,732 |
| | Production à accumulation | Fecs | 0,000 |
| | 1 ballon de 300 litres vertical | Rd | 0,900 |
| | Production dans le volume habitable | Rs | 0,690 |
| | Les pièces desservies sont contigües | Rg | 1,000 |
| | | Iecs | 1,611 |

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

| | Bâtiment à usage principal d'habitation | | | | | | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation |
|--------------------------|---|-------------------------------|--|---|---|--|---|
| | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle | | Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble | DPE non réalisé à l'immeuble | | | |
| | Bâtiment construit avant 1948 | Bâtiment construit après 1948 | | Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS | | Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS | |
| | | | Bâtiment construit avant 1948 | Bâtiment construit après 1948 | | | |
| Calcul conventionnel | | X | A partir du DPE à l'immeuble | | X | | |
| Utilisation des factures | X | | | X | | X | X |

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

CERTIFICAT DE L'OPERATEUR

Certificat N° C2708

Monsieur Julien ANDRIEUX

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

| | | |
|--|---|--|
| Diagnostic de performance énergétique individuel | Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022 | Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| Constat de risque d'exposition au plomb | Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022 | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| Etat des installations intérieures d'électricité | Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022 | Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| Etat des installations intérieures de gaz | Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022 | Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine | Certificat valable Du 11/05/2017 au 10/05/2022 | Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| Amiante sans mention | Certificat valable Du 30/03/2017 au 29/03/2022 | Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. |

Date d'établissement le jeudi 11 mai 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

LCC 17, rue Borrel - B1100 CASTRES
 Tel 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 F09 Certification de compétence version K 140415
 591 au capital de 6000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ATTESTATION D'ASSURANCE



- page no 1/2

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Votre Agent Général
14 PLACE ANDRE MAUROIS
BP 10003
24001 PERIGUEUX CEDEX
TéL : 05.53.08.62.25
Fax : 05.53.08.83.08
N° ORIAS : 07021436

SARL APG
200 AV WINSTON CHURCHILL
24660 COULOUNIEUX CHAMIERIS

Références à rappeler:
CODE : 400259
N° client Cie : 025663636

PERIGUEUX CEDEX, le 24 décembre 2019

Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le Siège Social est sis 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

SARL APG

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro souscrit auprès d'elle sous le n° 55886375.

Ce contrat a pour objet de :

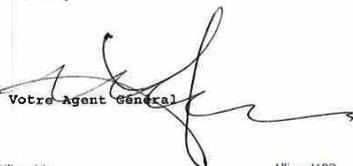
- satisfaire aux obligations d'assurance édictées aux articles L.271-6 et R.271-1 du Code de la construction et de l'habitation,
- garantir l'Assuré à hauteur de 500.000 EUR par année d'assurance et 300.000 EUR par sinistre contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS, MINIERES & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L.112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.


Votre Agent Général

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz 



Jean-Jacques CASSADOUR
Agent Général Allianz
14 Place André Maurois
BP 10003
24001 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 08 62 25
Mail : 4002591@agents.allianz.fr
ORIAS n° 07021436
Siret : 432 038 370 00016 APE: 6622Z

ADM0239 - V02/15 - Imp 07/18  PEFC 1831187

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 902 RCS Nanterre
N° TVA: FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA: FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Julien Andrieux**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le jeudi 13 février 2020

Julien Andrieux

